

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021
Version: 2.0.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: 161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Numéro d'Article

Numéro d'Article	Description
161100	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Pour les blessures sur les animaux.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Jørgen Kruuse A/S
Adresse: Havretoften 4
Code postal: 5550
Ville: Langeskov
Pays: DANEMARK
E-mail: info@kruuse.com, kruuse.norge@kruuse.com, kruuse.svenska@kruuse.com
Téléphone: +4572141511
Télécopieur: +4572141600
Page de garde: www.kruuse.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS))

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aerosol 1;H222 Aerosol 1;H229 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H336 Aquatic Chronic 2;H411

Effets nocifs les plus graves: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Contient

Substance: Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane;

Phrases H

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane	92128-66-0 921-024-6 01-2119475514-35	30 -< 35%	3	Flam. Liq. 2;H225 Asp. Tox. 1;H304 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H336 Aquatic Chronic 2;H411
Butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8))	106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32	25 -< 30%		Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280
propane	74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21	12,5 -< 15%		Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32	10 -< 12,5%		Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
White mineral oil (petroleum)	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27	10 -< 12,5%	3	Asp. Tox. 1;H304
Allantoin	97-59-6 202-592-8 01-2119953242-43	0,1 -< 0,5%		

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH..

3 = H304 n'est pas applicable du fait de l'utilisation d'aérosols.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact cutané:	Laver la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021
Version: 2.0.0

Contact avec les yeux:	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Brûlures:	Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau - contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Le produit peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation du produit atomisé. En cas d'ingestion, peut irriter les muqueuses de la bouche et du tube digestif. Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une fois exposé au feu ou réchauffé, des mélanges explosifs peuvent se produire au contact de l'air. ATTENTION ! Les bombes aérosol peuvent exploser.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques. Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Éviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Evacuer le personnel qui n'est pas utile. Bien ventiler. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. Porter un appareil de protection respiratoire. Mettre des gants.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021
Version: 2.0.0

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Travailler en utilisant un ventilateur aspirant efficace (par exemple ventilateur d'aspiration). Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50°C. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Ne pas stocker avec: Oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations: Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	fibre/cm ³	Remarques	Observations
Butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8))	VLEP-8h	800	1900			
oxyde de zinc	VLEP-8h		5		fumées	
oxyde de zinc	VLEP-8h		10		poussières	

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

Méthodes de mesure: Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes aux limites d'exposition professionnelle en vigueur.

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2019-1487 du 27 décembre 2019).

PNEC

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
oxyde de zinc, cas-no 1314-13-2				
PNEC aqua (eau de mer)	0,0061 mg/l			
PNEC aqua (eau douce)	0,0206 mg/l			
PNEC sediment (eau douce)	117,8 mg/kg			
PNEC sediment (eau de mer)	56,5 mg/kg			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	0,1 mg/l			
PNEC soil (sol)	35,6 mg/kg			

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

Allantoin, cas-no 97-59-6				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	1 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	10 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,1 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	10000 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0,85 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	0,085 mg/kg			
PNEC soil (sol)	0,256 mg/kg			

DNEL - travailleurs

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane, cas-no 92128-66-0					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	773 mg/kg bw/day				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	2035 mg/m ³				

oxyde de zinc, cas-no 1314-13-2					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	5 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	0,5 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	83 mg/kg bw/day				

White mineral oil (petroleum), cas-no 8042-47-5					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	220 mg/kg bw/day				

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	160 mg/m ³				
Allantoin, cas-no 97-59-6					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	284 mg/kg bw/day				

DNEL - ensemble de la population

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane, cas-no 92128-66-0

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	699 mg/kg bw/day				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	608 mg/m ³				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	699 mg/kg bw/day				

oxyde de zinc, cas-no 1314-13-2

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	2,5 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	83 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	0,83 mg/kg bw/day				

White mineral oil (petroleum), cas-no 8042-47-5

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
------------	--------	----------------------	---------------------	------------------------------	------

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	40 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	92 mg/kg bw/day				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	35 mg/m ³				

Allantoin, cas-no 97-59-6

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	284 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	56,8 mg/kg bw/day				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Equipement de protection individuelle, protection des mains:

Mettre des gants. Type de matériau et épaisseur: Nitrile/ 0,35 mm. Durée de pénétration: >=480 min. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire:

Utiliser un appareil de ventilation. Si cela n'est pas possible, utiliser un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Aérosol
Couleur	Blanc
Odeur	Essence.
Solubilité	Solubilité dans l'eau: Insoluble (20 °C)

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
-----------	--------------	-----------

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	< -20 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	> 200 °C	
Limites d'explosion	0,6 - 15 vol%	
Point d'inflammation	< -20 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	0,74 g/cm ³	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Propriétés explosives		
Propriétés oxydantes		
Propriétés explosives		
Propriétés oxydantes		
COV (composants organiques volatiles):	75.82 % (561.068 g/l)	

Autres informations: Aucune.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec: Oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec: Oxydants.

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane, cas-no 92128-66-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		> 5000mg/kg			

oxyde de zinc, cas-no 1314-13-2

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		> 5000mg/kg		OECD 401	

White mineral oil (petroleum), cas-no 8042-47-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		> 5000mg/kg		OECD 401	

Allantoin, cas-no 97-59-6

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		> 5000mg/kg			

Une pulvérisation dans la bouche peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche et la gorge. Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane, cas-no 92128-66-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		2800 - 3100mg/kg			

oxyde de zinc, cas-no 1314-13-2

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		> 2000mg/kg		OECD 402	

White mineral oil (petroleum), cas-no 8042-47-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	LD50		> 2000mg/kg		OECD 402	

Allantoin, cas-no 97-59-6

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		> 5000mg/kg			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par inhalation:

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane, cas-no 92128-66-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
-----------	--------------	--------------------	--------	------------	-----------------	--------

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

Rat	LC50 (vapeurs)	4 h	> 25,2mg/l			
-----	----------------	-----	------------	--	--	--

White mineral oil (petroleum), cas-no 8042-47-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LC50 (vapeurs)	4 h	> 5000mg/l		OECD 403	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée: Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Irritation momentanée. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas sans équivoque.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT unique: Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation du produit atomisé. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane, cas-no 92128-66-0

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	11,4 mg/l		OECD 203	
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	3 mg/l		OECD 202	
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hErC50	10 - 30mg/l		OECD 201	

Butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8)), cas-no 106-97-8

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Aucun nom d'espèce n'est indiqué		96hCL50	49,9 mg/l			

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

Algues	Aucun nom d'espèce n'est indiqué		96hErC50	19,37 mg/l			
Crustacés	Daphnia sp.		48hCE50	69,43mg/l			

propane, cas-no 74-98-6

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Aucun nom d'espèce n'est indiqué		96hCL50	49,9mg/l			
Crustacés	Daphnia sp.		48hCE50	69,43mg/l			
Algues	Aucun nom d'espèce n'est indiqué		96hErC50	19,37mg/l			

oxyde de zinc, cas-no 1314-13-2

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Thymallus arcticus		96hCL50	0,315 mg/l			
Algues	Anabaena sp.		96hErC50	0,74mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	1,22mg/l			
Algues	Macrocystis pyrifera		16dNOEC	1,071mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		50dNOEC	0,031mg/l			
Poisson	Oncorhynchus mykiss		72dNOEC	0,44mg/l			
Bactérie	Boues activées	3 h		5,2mg/l		OECD 209	

White mineral oil (petroleum), cas-no 8042-47-5

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	> 100mg/l		OECD 203	
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hErC50	100 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	> 100mg/l			

Allantoin, cas-no 97-59-6

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Brachydanio rerio		96hCL50	> 5000mg/l			
Algues	Desmodesmus subspicatus		72hErC50	> 100mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	> 100mg/l			
Bactérie	Pseudomonas putida	3 h		> 10mg/l			

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane, cas-no 92128-66-0

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
		28 d		98 %			

Allantoin, cas-no 97-59-6

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
		29 d		76		OECD 301 B	

Le produit contient au moins une substance biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8)), cas-no 106-97-8

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
			Log Pow	1,09			

propane, cas-no 74-98-6

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
			Log Pow	1,09			

oxyde de zinc, cas-no 1314-13-2

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	Danio rerio		BCF	0,002			

Allantoin, cas-no 97-59-6

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
			Log Pow	-2,26			

Aucune bioaccumulation envisagée.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement. Ne jetez pas les aérosols aux ordures, même s'ils sont vides. Ils doivent être envoyés aux installations municipales chargées de recueillir les déchets chimiques.

Catégorie de déchet:

Récipients de type aérosol: Code CED: 16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses. Chiffons d'essuyage avec solvants organiques: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
Numéro d'identification du danger:		Code de restriction tunnel:	D

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
Transport en bateaux-citernes:			

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme Marine Pollutant (MP) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	
Etiquette(s) de danger:	2.1		
EmS:	F-D, S-U	IMDG Code segregation group:	- Aucun -

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, FLAMMABLE	14.5. Dangers pour l'environnement:	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021

Version: 2.0.0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales:

DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES: Colonne 2: 150 (net) t, Colonne 3: 500 (net) t.

DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2: Colonne 2: 200 t, Colonne 3: 500 t.

Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce produit.

Visé par:

Directive du Conseil (CE) relative à la protection des jeunes au travail.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

No d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119463881-32	oxyde de zinc
01-2119474691-32	Butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8))
01-2119475514-35	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane
01-2119486944-21	propane
01-2119487078-27	White mineral oil (petroleum)
01-2119953242-43	Allantoin

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
2.0.0	26/08/2021	Bureau Veritas HSE / KSV	1-16

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC: Predicted No Effect Concentration
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur les produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation:

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification:

Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Liste des déclarations H pertinentes

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Fiche de données de sécurité

161100 BOVIVET Bombe d'onguent d'oxyde zincique, protecteur de peau

Remplace la date: 23/03/2015

Date de révision: 26/08/2021
Version: 2.0.0

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La FDS a été élaborée par

Société:	Bureau Veritas HSE Denmark A/S
Adresse:	Oldenborggade 25-31
Code postal:	7000
Ville:	Fredericia
Pays:	DANEMARK
E-mail:	infohse@bureauveritas.com
Téléphone:	+45 77 31 10 00
Page de garde:	http://www.hse.bureauveritas.dk

Langue du document: FR